

Programme de formation

Intitulé de la formation Règlement général de protection des données (RGPD) : application à la structure vétérinaire

Date(s) 04/02/2020

Lieu 40 rue de Berri
75008 Paris
France



Présentation générale

Le règlement européen relatif à la protection des données personnelles s'applique à tous les détenteurs de données personnelles. Les vétérinaires sont-ils concernés ? Oui bien sûr, s'ils ont un fichier client, un logiciel comptable, des documents électroniques ou papier concernant les clients ou les salariés ou encore un site Internet sur lequel on peut s'inscrire. Autant dire que personne n'est épargné.

Le RGPD invite à analyser son système de données, à le sécuriser et à posséder un certain nombre de documents qui devront être produits si besoin aux autorités de contrôle. Ce n'est pas très compliqué, mais c'est plus facile si on est aidé. C'est pourquoi le GERM vous propose une formation très pratique au cours de laquelle vous pourrez, avec l'aide des formateurs, construire votre dossier RGPD si ce n'est dans son intégralité tout au moins dans sa majeure partie. Attention, pour une meilleure productivité, le nombre de places est limité à 30. Ne tardez pas à vous inscrire.

Objectifs pédagogiques

Etre capable de :

- Expliquer le principe du RGPD ;
- Décrire les droits des personnes ;
- Citer quels sont les documents à détenir et les mesures d'accès et de sécurité à prendre pour être en conformité avec le RGPD ;
- Etablir les principaux documents : analyse de flux des données, politique de protection des données, politique de sécurité, fiche de traitement.

Durée de la formation 6h25

Validation Cette formation vous apporte 0.55 CFC. Une évaluation des connaissances

sous forme de QCM sera envoyée en fin de formation, permettant le doublement des points de formation continue.

Prérequis

Etre vétérinaire ou étudiant vétérinaire.

Contact scientifique

Christophe Lebis (email: c.lebis.germ@free.fr, tel: +33 6 75 23 75 44)

Programme détaillé de la formation

04/02/2020 08:30-09:00	Accueil des participants		
04/02/2020 09:00-09:40	Exposé	Le RGPD, c'est quoi ? Définitions, principes et droit des personnes	Christophe Lebis
04/02/2020 09:40-10:50	Travaux dirigés	Mise en oeuvre : étape 1 - Cerner les données concernées	Marc Jobez, Christophe Lebis
04/02/2020 10:50-11:10	Pause		
04/02/2020 11:10-12:20	Travaux dirigés	Mise en oeuvre : étape 2 - Etablir le registre des traitements	Marc Jobez, Christophe Lebis
04/02/2020 12:20-13:30	Déjeuner		
04/02/2020 13:30-14:40	Travaux dirigés	Mise en oeuvre : étape 3 - Etablir la politique de sécurité	Marc Jobez, Christophe Lebis
04/02/2020 14:40-15:50	Travaux dirigés	Mise en oeuvre : étape 4 - Assurer le droit des personnes	Marc Jobez, Christophe Lebis
04/02/2020 15:50-16:05	Pause		
04/02/2020 16:05-16:35	Exposé	Mise en oeuvre : étape 5 - Les sous-traitants	Marc Jobez, Christophe Lebis
04/02/2020 16:35-16:55	Exposé	Mise en oeuvre : étape 6 - Let's go !	Christophe Lebis
04/02/2020 16:55-17:10	Exposé	Discussion	Marc Jobez, Christophe Lebis

Formateurs

Lebis Christophe (DV, CES Dermatologie Vétérinaire, DEUST Médias interactifs et communicants), Jobez Marc (DV, Certificat administrateur de sociétés Sciences Po - IFA)



AFVAC
40 rue de Berri,
F-75008 Paris
contact@afvac.com

3/
3

Contact inscription

Bernadette HUDÉ (email: bhude@afvac.com, tel: +33 1 53 83 91 62)